

Le Réseau international de néologie et de terminologie : historique et perspectives

Le signal d'alarme

Ce n'est vraiment qu'à partir des années 60 que l'étude du phénomène de la néologie en langue française commence à intéresser réellement les linguistes et les lexicographes. Les constats ne manquent pas, depuis vingt ans, pour étaler les difficultés, voire l'inaptitude du français à faire face au nouvel enjeu de l'essor technologique. La presse générale et spécialisée en a fait largement état et les colloques n'ont pas manqué pour dénoncer cette situation. Plus encore, les pouvoirs publics ont souvent été mis en cause pour leur désintérêt (ou leur incurie) envers la mise en œuvre de moyens concrets pour remédier à la question. Enfin, la situation qui prévalait, il y a vingt ans, bien loin d'avoir été corrigée, s'est détériorée davantage avec le *boom* technologique et l'ampleur qu'il a pris à compter des années 80. Cette situation s'est traduite par l'accentuation du déficit terminologique du français, année après année. Des chiffres pessimistes vont jusqu'à évaluer ce déficit à près de vingt mille (20 000) termes annuellement. Le signal d'alarme étant donné, il devient de plus en plus évident que des gestes concrets doivent être posés pour un développement terminologique massif et cohérent de la langue française.

Une démarche stratégique

Il ne suffit pas de dire que le français doit relever le défi terminologique des années 80 pour corriger la situation. Seule une organisation panfrancophone de la recherche appliquée en néologie terminologique réunissant les différents partenaires des régions du français peut avoir des effets pondérables sur le développement terminologique du français. L'idée d'un réseau francophone de néologie n'est pas neuve, elle remonte, en fait, au début des années 70. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1973, un projet de réseau a été évoqué lors de la tenue des assises de la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Il a fallu attendre 1975 pour voir la création d'une amorce de Réseau international francophone de néologie. Ce premier Réseau franco-québécois a diffusé jusqu'en 1985 les résultats de ses travaux dans la collection *Néologie en marche* publiée par l'Office de la langue française (OLF).

En 1986, les chefs d'États et de gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français, réunis pour le Sommet de Paris, ont décidé la création d'un nouveau Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) pour constituer un départ vers une forme plus moderne de coopération panfrancophone en matière d'aménagement néologique de la langue française. Cette décision a été confirmée lors du deuxième Sommet francophone tenu à Québec au mois de septembre 1987.

Le développement terminologique du français

En considérant quelle fut la période la plus critique pour la langue française, on est amené à situer vers le début des années 80, l'urgence d'un développement terminologique «organisé». On sait que le problème ne réside pas dans le fait que la francophonie soit absente du développement technologique. Bien au contraire, il s'agirait plutôt d'un problème de «volume» qui fait que la concentration de la recherche dans un pays comme les États-Unis tend à rompre tout équilibre et que la plus grande part de l'information scientifique dans le monde utilise l'anglais comme véhicule. Cette concentration amène une rapidité telle dans l'avancement des technologies et leur diffusion, qu'il est devenu très difficile pour une langue comme le français de réagir rapidement et adéquatement à l'invasion des technologies.

Il appert donc que les besoins en développement terminologique de la langue française sont très diversifiés et qu'il faut voir au delà de la simple «création de néologismes en langue française». Si les langues peuvent être aménagées, à plus forte raison les terminologies doivent l'être, elles qui sont des outils dociles et fidèles de la diffusion du savoir spécialisé. Le développement terminologique doit être considéré comme une étape de l'aménagement linguistique, et à ce titre, il doit faire l'objet d'une planification et d'une organisation rigoureuse pour avoir quelque chance de succès.

Le Rint

Structures du réseau

Les modules

Ce Réseau est constitué par des organismes à vocation entièrement ou partiellement terminologique mandatés, à titre exclusif, par des États ou gouvernements qui ont en commun l'usage du français. Ces organismes sont chargés de susciter la participation de groupes nationaux, publics ou privés. Ainsi, chacun de ces organismes membres sera considéré comme la base d'un module constitué par l'ensemble des partenaires dont il aura obtenu la participation.

À ce jour, les États ou gouvernements représentés sont : le Canada, la Communauté française de Belgique, la France, le Québec et la Suisse. Ils sont respectivement représentés par la Direction générale de la terminologie et des services linguistiques (Bureau des traductions, Ottawa), les Service et Conseil de la langue française (Bruxelles), le Commissariat général de la langue française (CGLF-CTN, Paris), la Chancellerie de Berne et l'Office de la langue française (Québec).

Tous les pays partiellement ou entièrement de langue française peuvent être invités à apporter leur contribution aux activités du Réseau, que ce soit par la production de terminologies néologiques, par la diffusion d'informations d'intérêt néologique ou par toute autre forme de contribution à la recherche en néologie. Tout organisme international, public ou privé, qui a une

activité terminologique en langue française peut demander à être rattaché au Réseau.

Historique

L'activité des modules du Réseau doit être organisée et coordonnée. À cette fin, il a été créé au mois de décembre 1985 un Comité d'organisation chargé de la mise en œuvre du Réseau. Le Comité a tenu trois réunions plénières (Paris, mai 1986; Paris, octobre 1986; Bruxelles, avril 1987). Après les deux premières années de fonctionnement, le Comité d'organisation a été remplacé par le Comité d'orientation du Rint, qui est l'organe habilité à prendre les décisions qui engagent la responsabilité du Réseau (art. 7 des statuts). Pour l'instant, le Secrétariat du Réseau est logé au Québec, auprès de l'Office de la langue française qui délègue le Secrétaire et assume les coûts de fonctionnement. Il est prévu que des rencontres régulières s'organisent entre les modules du Réseau de façon à assurer une collaboration internationale suivie.

Au cours de la première année (1986), le Comité d'organisation du Réseau a proposé des structures de fonctionnement, des formules de production, d'échange et de diffusion de données néologiques et a entrepris la préparation des statuts du Réseau. Le premier mandat du Comité a été de mettre sur pied le *Réseau international de néologie et de terminologie*, à la lumière des recommandations et des commentaires issus de l'atelier spécial qui s'est tenu après la clôture du colloque *Terminologie et technologies nouvelles*, le 11 décembre 1985, à Paris-La Défense.

Durant l'année 1987, le Comité d'organisation du Réseau international de néologie et de terminologie a tenu sa dernière réunion plénière à Bruxelles, les 14 et 15 mai. C'est à compter de cette réunion qu'a été créé le Comité permanent d'orientation du Réseau. Plusieurs résultats peuvent être portés au compte de la rencontre de Bruxelles.

Il faut d'abord mentionner que c'est

à cette occasion que la nouvelle appellation *Réseau international de néologie et de terminologie (Rint)* a été arrêtée définitivement. À l'approche de la Deuxième réunion des chefs d'État et de pays ayant en commun l'usage du français (Sommet francophone de Québec, 1987), le Comité s'est défini des priorités de travail. C'est ainsi que, dans le cadre des travaux du Sous-comité québécois des industries de la langue, le Secrétaire a déposé un rapport complet touchant le Réseau international de néologie et de terminologie et présentant ses objectifs, son mode de fonctionnement et ses besoins en termes de développement et de financement pour les trois années à venir.

D'autres résultats ont marqué la réunion de Bruxelles, comme la mise au point du *Questionnaire d'inventaire des besoins en néologie* et la présentation de plusieurs projets pour 1987-1988, tels la publication de bibliographies touchant le phénomène de la néologie en langue française, la publication d'un vocabulaire de la robotique, le démarrage de projets terminologiques dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation dans l'industrie automobile pour ne citer que les principaux. D'autres questions, plus générales, ont également été amorcées ou poursuivies à Bruxelles, touchant le développement international du Réseau, sa méthodologie de travail, l'élaboration de programmes de formation et la tenue de stages, de même que le développement d'outils technologiques comme soutien aux travaux du Réseau.

Il est utile d'ouvrir ici une parenthèse pour exposer les résultats concrets obtenus en faveur du Réseau lors du Sommet francophone de Québec. Le Sommet de Québec a été l'occasion du lancement de trois publications sous le label du Réseau : *Inventaire des travaux de terminologie en cours (OLF)* élaboré grâce à une collaboration étroite entre les quatre modules du Réseau, *Terminologie des pluies acides* (Secrétariat d'État du Canada), deux lexiques français-kinyarwanda présentant la *Terminologie de la fabrication de la bière de sorgho et la fabrication du vin*

de banane et réalisés par M. Léon Mugesera, professeur à l'Université nationale du Rwanda et publiés par le Secrétariat d'État du gouvernement canadien. Une quatrième publication effectuée sous l'égide du Réseau n'a pu voir le jour à l'occasion du Sommet de Québec, il s'agit d'une *Bibliographie linguistique de la néologie* couvrant la période 1975-1985 réalisée conjointement par l'Université Laval et l'OLF et qui est parue au mois de décembre 1988.

Enfin, la première réunion du Comité d'orientation du Rint qui s'est tenue à Paris les 7 et 8 décembre 1987 peut être qualifiée de stratégique en ce que plusieurs questions touchant la structure du Réseau ont pu y être discutées à fond. Le Secrétaire a présenté pour discussion, à cette occasion, un premier projet des *Statuts* du Rint. Il faut ici signaler un autre fait important qui découle de la réunion de Paris : le Comité a adopté à l'unanimité une résolution visant à créer un module suisse au sein du Réseau. De plus, il a été également abondamment discuté de l'urgence de développer l'axe nord-sud du Réseau en 1988 tel que prévu initialement. Le Comité s'est donné comme priorité l'ouverture de deux modules africains du Réseau en 1988.

Les activités du Rint

Programme prioritaire

De façon à ce qu'il puisse jouer son rôle de coordination des travaux et des recherches en néologie conduites dans l'ensemble de la francophonie, le Rint doit mener les actions suivantes sur une base permanente :

Inventaire des besoins
Dresser un inventaire des besoins néologiques communs à tous les membres du Réseau. Cet inventaire devra s'appuyer sur les données fournies par chaque module.

Inventaire des ressources
Dresser dans un premier temps un inventaire des ressources humaines (personnes, groupes susceptibles de s'associer à un module du réseau) qui œuvrent dans le domaine de la néologie et de la terminologie. Cet inventaire ne comprendra pas seulement l'identification de terminologues ou d'organismes de terminologie, mais également la recherche de spécialistes et de diverses institutions techniques ou scientifiques impliqués dans la création néologique. Le Comité doit également veiller à dresser un inventaire permanent des ressources documentaires en néologie et en terminologie : travaux récents publiés et en cours. Chaque module du Réseau devra se donner les moyens d'obtenir des données à jour sur ce point, à l'aide d'un instrument commun mis au point par les modules du Réseau.

Information

Diffuser toute l'information disponible sur la recherche en néologie et en terminologie, sur les différents programmes de travail de chaque module du Réseau. Il va de soi que les modules fournissent au Secrétaire toutes les informations susceptibles d'être diffusées dans les pays membres du Réseau.

Méthodologie de travail

Mettre au point puis diffuser au sein du Réseau les normes méthodologiques minimales établies notamment lors de colloques internationaux antérieurs afin d'assurer, d'une part, la qualité des travaux qui seront entrepris et, d'autre part, de conférer à ces derniers une homogénéité qui facilitera les échanges éventuels de données terminologiques entre différentes équipes de travail du Réseau. Ce volet est complété par une réflexion commune sur l'utilisation des nouvelles technologies informatiques dans le processus de recherche en terminologie néologique.

Formation

Envisager la mise au point d'outils didactiques nécessaires à la formation des terminologues associés aux travaux du Réseau et étudier les différentes possibilités de dispenser cette formation à l'échelle du Réseau (p.ex. : mise sur pied dans les modules de structures d'accueil pour des stagiaires, élaboration de didacticiels ou de leçons accessibles par des moyens électroniques).

Rapport d'activités de l'année 1988

La deuxième réunion du Comité d'orientation du Rint a été tenue à Québec, les 3, 4 et 5 octobre 1988, à l'invitation de l'OLF. Un des points marquants de cette dernière réunion a été la finalisation du projet des statuts du Réseau.

Pour l'année 1988, les résultats suivants ont été atteints :

Inventaire des ressources et des besoins de la francophonie en matière de recherche terminologique et néologique

- *Inventaire des besoins* : la préparation de l'enquête a été complétée et les divers modules ont terminé la cueillette des données pour la fin de l'année, de façon à permettre leur publication pour le Sommet de Dakar, au printemps 1989.

Les résultats de l'enquête pourront être comparés avec ceux de l'inventaire des travaux de terminologie en cours afin de vérifier si la production de ces travaux francophones est bien orientée;

- *Inventaire des travaux et projets de terminologie en cours* : la publication d'un deuxième inventaire a pu être complétée par l'OLF. Le lancement de l'inventaire a eu lieu simultanément à Montréal et à Paris lors de la tenue du colloque;

- *Terminologie et industries de la langue*, au mois de janvier.

- *Inventaire des travaux publiés* : l'inventaire des travaux publiés a été poursuivi en 1988 et les résultats de ces travaux sont disponibles par le biais du programme *Inventaire de la BTQ*;

- *Bibliographie de la néologie* : une première mise à jour de la bibliographie linguistique de la néologie a été conduite en collaboration avec l'Université de Laval et publiée par l'OLF, à la fin de l'année.

Productions terminologiques et néologiques

- *Terminologie de la robotique* : les travaux en ce domaine ont été poursuivis par les modules conformément au plan d'action;

- *Terminologie de l'intelligence artificielle* : la poursuite de la collaboration intermodules aura permis au Secrétariat d'État du Canada de publier une deuxième édition de son *Vocabulaire de l'intelligence artificielle*;

- *Terminologie de la mécanique automobile* : ce projet qui demeurera sous l'égide du Réseau selon les modalités nouvelles a été reporté en 1989.

Support technologique des travaux du Rint

L'année 1988 aura permis de relier les modules du Rint grâce à l'implantation

de télécopieurs, facilitant par là l'échange de documents de travail. Un nouveau projet touchant le dépouillement terminologique assisté par ordinateur (collaboration entre l'OLF et Centre d'ATO de l'UQUAM) a été amorcé. Il a été retenu aux fins de financement par le Réseau des industries de la langue.

Formation et stages en terminologie

Le Réseau des industries de la langue a mis à la disposition du Rint des sommes d'argent pour conduire certaines actions de formation en terminologie et en néologie avant le Sommet de Dakar.

Bulletin du Réseau

La partie belge, chargée de la préparation et de la rédaction du bulletin du Rint *Terminologies nouvelles*, a présenté deux maquettes lors de la réunion de Québec. Ce bulletin est avant tout un moyen de faire connaître les travaux du Rint auprès d'un public ciblé.

Élargissement du Réseau à la francophonie du Sud

Des efforts ont été consentis pour la création de deux modules en Afrique (Maghreb et Afrique noire) en 1989.

Organisation d'un séminaire sur la méthodologie de travail du Rint

Ce séminaire devrait se tenir au printemps 1989, à l'école de Talence (Bordeaux), avec le concours de l'ACCT.

Projet du *Dictionnaire des organismes interafricains utilisant le français* (CTN, Paris).

Programme de travail pour 1989

Projets d'inventaires

- *Inventaire des besoins terminologiques* : publication d'un premier rapport en 1989 (sous la responsabilité de l'OLF, Québec);

- *Inventaire des travaux publiés* : poursuite du programme BTQ (OLF, Québec);

- *Bibliographie linguistique de la néologie* : élaboration d'une deuxième mise à jour

en collaboration avec l'Université de Laval et le CNT, pour publication en 1989.

Projets de terminologie

- *Terminologie de la robotique* : poursuite des travaux et publication en 1989 (OLF, Québec);

- *Terminologie de l'intelligence artificielle* : poursuite des travaux et publication en 1989 (Bureau des traductions, Ottawa);

- *Terminologie de la mécanique* : amorcé des travaux en 1989 (OLF, Québec);

- *Terminologie de la mécanisation forestière* : mise à jour pour 1989 (OLF, Québec);

- *Terminologie de l'ozone* : publication en 1989 (Bureau des traductions, Ottawa);

- *Terminologie de l'EIAO* : enseignement intelligemment assisté par ordinateur (Bureau des traductions, Ottawa);

- *Terminologie de la désertification* (Bureau des traductions, Ottawa);

- *Dictionnaire des organismes interafricains utilisant le français* : publication du Cilf en 1989 (CTN, Paris);

- *Dictionnaire technique français* : publication en 1989 (CTN, Paris).

Autres activités

- Publication de deux numéros du bulletin du Rint *Terminologies nouvelles* (Service de la langue française, Bruxelles);

- Mise au point d'une politique de publication pour le Rint, projet conjoint Ottawa/Québec;

- Mise au point d'un prototype de logiciel de dépouillement terminologique assisté par ordinateur sous la responsabilité de l'OLF, en collaboration avec le Centre d'ATO (UQUAM);

- Tenue d'un séminaire de méthodologie (OLF, Québec);

- Tenue de deux réunions du Comité d'orientation du Rint.

Pierre Auger,
Secrétaire général du Rint,
Université Laval.

Statuts du Réseau

Les statuts ont été adoptés sous leur forme définitive lors de la deuxième réunion du Comité d'orientation tenue à Québec, au mois d'octobre 1988. Les statuts définissent de façon précise la structure du Réseau, ses modalités de fonctionnement, les modalités de participation des Etats francophones au Réseau, les rôles du Comité d'orientation et les responsabilités du Secrétariat.

Les membres fondateurs du Réseau international de néologie et de terminologie en langue française (ci-après Rint), à savoir :

- l'Office de la langue française du Québec;
 - le Bureau des traductions du Secrétariat d'État, Ottawa;
 - le Commissariat général de la langue française, Paris;
 - le Conseil de la langue française et le Service de la langue française du Ministère de la Communauté française, Bruxelles;
 - la Chancellerie fédérale de la Confédération suisse, Berne;
- réunis à Québec le 4 octobre 1988 arrêtent les statuts suivants :

Chapitre 1er : Objectifs

Article 1 : Objectifs généraux

Le Rint poursuit les objectifs suivants :

- a) adapter la langue française à l'expression de la modernité scientifique et technique;
- b) fournir aux francophones les outils d'expression dont ils ont besoin dans les domaines nouveaux, notamment des sciences et des techniques;
- c) instaurer une concertation entre pays et communautés francophones en matière de création terminologique;
- d) favoriser, parallèlement au développement du français, le développement des langues nationales dans l'espace francophone du Sud.

Article 2 : Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Rint peuvent être définis comme suit :

- a) stimuler et organiser la création terminologique en langue française, en suscitant, coordonnant et diffusant les travaux de néologie et ceux touchant l'aménagement terminologique dans les diverses communautés francophones;
- b) répertorier les terminologies nouvelles, recenser les néologismes, analyser les matériaux terminologiques de

base et diffuser le résultat des travaux;

- c) contribuer à l'uniformisation et à la normalisation des terminologies nouvelles et favoriser ainsi leur implantation au sein de la francophonie;
- d) assurer la circulation de toute forme d'information touchant la néologie et l'aménagement terminologique du français;
- e) favoriser et amplifier la réflexion théorique et méthodologique en matière de néologie;
- f) favoriser la formation en néologie et en terminologie des spécialistes susceptibles d'être des agents de production ou de diffusion;
- g) promouvoir la formation de terminologues en matière de recherche néologique, plus particulièrement dans les pays ou États de la francophonie du Sud.

Chapitre 2 : Membres

Article 3 : Membres de droit

1. Sont membres de droit les membres fondateurs énumérés dans le préambule et représentant à titre exclusif leur État ou leur gouvernement.

2. Peuvent demander à adhérer au Rint en qualité de membres de droit, des organismes à vocation entièrement ou partiellement terminologique, qui sont mandatés à titre exclusif par un État ou un gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Ils adressent à cet effet une demande officielle au Secrétaire général qui l'examine et communique son préavis au Comité d'orientation. Celui-ci statue sur l'admission.

Article 4 : Membres associés

Tout organisme international, public ou privé, qui exerce une activité terminologique en langue française peut demander son rattachement au Rint en qualité de membre associé, mais sans droit de vote; l'article 3, 2e alinéa, 2e phrase, s'applique par analogie à la procédure d'admission.

Chapitre 3 : Siège, organes et fonctionnement

Article 5 : Siège

Le siège du Rint est celui de son secrétariat général.

Article 6 : Modules

1. Chaque membre de droit s'engage à créer un module de néologie et de terminologie et à en assurer la coordination. Le membre de droit peut mandater un organisme de son choix pour assurer la coordination du module.

2. Les modules, constitués d'un ensemble d'institutions publiques ou privées ou de groupes de travail, sont des agents de production ou de diffusions néologiques chargés par les membres de droit de la mise en œuvre des activités inscrites au programme du Rint.

3. S'agissant de la production terminologique et néologique et des échanges de données, les membres du Rint s'engagent à respecter et à faire respecter par les modules les normes méthodologiques et les règles de présentation arrêtées par le comité d'orientation.

Article 7 : Comité d'orientation

1. Le comité d'orientation constitue l'Assemblée générale du Rint.

2. Il se compose d'un représentant par membre de droit et du Secrétaire général qui y siège avec voix consultative.

3. Le comité d'orientation

prend ses décisions à la majorité des voix et statue valablement lorsque deux tiers au moins des membres de droit sont présents. L'article 9, 2e alinéa est réservé.

4. Le comité d'orientation :

- a) définit le cadre annuel des activités du Rint;
- b) assure le suivi des projets et leur évaluation;
- c) engage les actions nécessaires au développement du Rint;
- d) statue sur l'admission et l'exclusion de membres.

5. Il est seul habilité à prendre les décisions qui engagent les responsabilités du Rint.

6. Le comité d'orientation se réunit deux fois l'an dans l'un des pays représentés au sein du Rint. Les membres de droit ne peuvent déléguer plus d'un représentant aux réunions. Toutefois selon les nécessités, les représentants pourront se faire accompagner d'experts (2 au maximum par représentant) qui auront voix consultative.

7. Les membres associés sont invités à assister avec voix consultative aux réunions du comité d'orientation.

8. Le comité d'orientation élit à chaque réunion son président de séance.

Article 8 : Secrétariat et Secrétaire général

1. Le secrétariat est assuré pour une période de trois ans par un des membres de droit élu par le comité d'orientation. Celui-ci ne peut reconduire ce mandat qu'une seule fois et pour une période de même durée. Le membre de droit qui assume le secrétariat nomme le

Secrétaire général avec l'accord des autres membres de droit.

2. Le Secrétaire général du Rint assiste le comité d'orientation. Il a en particulier pour tâches :

- a) de préparer l'ordre du jour et d'établir les procès-verbaux des réunions du comité d'orientation;
- b) de collecter et diffuser l'information intéressant l'ensemble du Rint;
- c) de prendre les contacts nécessaires au développement du Rint;
- d) de présenter au comité d'orientation les demandes d'admission.

Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales

Article 9 : Amendements

1. Toute proposition d'amendement aux présents statuts sera communiquée au secrétariat général, à l'ensemble des membres de droit et à tous les membres associés, trois mois au moins avant la réunion du comité d'orientation la plus proche.

2. Le comité d'orientation statue sur les propositions d'amendement à la majorité des deux-tiers.

3. Les amendements adoptés entrent en vigueur immédiatement.

Article 10 : Exclusion du Rint

L'absence non excusée d'un membre de droit à deux réunions consécutives du comité d'orientation constitue un motif suffisant d'exclusion.

Article 11 : Retrait

1. Tout membre de droit et tout membre associé qui entend se retirer du Rint doit en aviser le Secrétaire général trois mois à l'avance.

2. Le comité d'orientation prend acte du retrait.

Article 12 : Entrée en vigueur

Les présents statuts doivent être adoptés à l'unanimité. Ils entreront en vigueur lorsque l'ensemble des membres de droit du Rint auront notifié leur approbation au Secrétaire général.